

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2026

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2334)

Adopté

N° CE85

AMENDEMENT

présenté par
Mme Battistel, rapporteure et M. Bolo, rapporteur

ARTICLE 5

I. – À la deuxième phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« cessionnaires »,

le mot :

« concessionnaires ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 6, procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.